

N/REF : 15/12/2025 16H29 C:000502 I:16422
V/REF : 865061
V/Email reçu le Lundi 15/12/2025 à 16H29

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1048
IMMEUBLE : RES DES VALLEES-1048
RESIDENCE DES VALLEES
N° 1 A 17/14 A 38
35133 LA CHAPELLE JANSON

Rennes, le

24 Décembre 2025

Référence Marché : Electricité-Lot3 Breti Est
LOCALISATION : 9 RESIDENCE DES VALLEES - MARIE THERESE DERTIER 06 46 37 69 62
MOTIF : SEULEMENT LE RADIATEUR DANS LA PIECE DE VIE FONCTIONNE
IL FAIT 12°C DANS LA CHAMBRE
Donneur d'ordre : M. A. JOLY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 17/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : LE CHAUFFAGE QUI EST NEUF N'EST PLUS CONNECTE AU BOITIER
CONSTAT 2 : LES AUTRES RADIATEURS SONT CONNECTÉS SONT MIT EN HORS GEL
PRÉCONISATION : PRÉVOIR L'INTERVENTION D'UN ELECTRICIEN
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 18/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : PROBLEME DE FRÉQUENCE BOÎTIER VOLTALIS
MISE HORS TENSION
NEUTRALITÉ DE BOÎTIER VOLTALIS
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 18/12/25 à 17H20 M. A. JOLY
AT LCOMPTER Email envoyé le 18/12/25 à 08H02 M. A. JOLY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.instal.chauffage	2	146,34	146,34
TOTAL H.T.				146,34
T.V.A. a 10,00%				14,63
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>160,97</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.